ANNEXE AJOUTÉE A LA DEMANDE DU MINISTERE

200018D

INDEMNITE DE LICENCIEMENT ET DE PÉCULE

Identification de la fiche

Entité	ARM MI 150
Code BJ	200018D
Code PAY	0018D
Libellé BJ	Indemnité licenciement et de pécule
Objet du complément	Impacts Fiscalité, cotisations, contributions
Date de validité de la fiche RDP	01/06/2017
Date de validité annexe	01/06/2017
Fin de validité annexe	

Impacts sur modalités de service :

Sans objet

Impacts sur absences et congés :

Sans objet

Fiscalité, cotisations, contributions :

POPU	FISC./COTIS./CONTRIB.	A COCHER
0	IMPOSABLE	
	PENSION CIVILE	
	RAFP	
Oaux	IRCANTEC	
Oreg	FSPOEIE	
0	CSG	
0	CRDS	
Oaux	VEUVAGE	
Oaux	MALADIE	
Oaux	VIEILLESSE	

Voir **article 80** *duodecies* du code général des impôts : l'indemnité de licenciement n'est soumise ni à cotisations sociales ni à l'impôt sur le revenu sous certaines conditions.